

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 20 janvier 2012 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2012**

NOR : ETSR1230058A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury est présidé par Mme Danièle CHAMPION, sous-directrice des emplois et des compétences, représentant la directrice des ressources humaines.

#### Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve de soutenance de mémoire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié susvisé :

Mme Raymonde TAILLEUR, représentant le directeur de la sécurité sociale, coordonnatrice.

Groupe d'examineurs n° 1 :

M. Marc DESTENAY, représentant la directrice des ressources humaines.

Mme Karine GALLOPEL-MORVAN, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Nicolas PARMENTIER, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale.

Mme Karine HUET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Thomas FRINAULT, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. François GALARD, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 2 :

Mme Martine LABORDE-CHIOCCHIA, représentant la directrice générale de l'offre de soins.

Mme Josiane JEGU, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Jacques CARTIAUX, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Mme Chantal BERHAULT, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Sébastien GUIGNER, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. Michel LEGROS, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 3 :

M. Robert GUTIERREZ, représentant le délégué à l'information et à la communication.

M. Jacques ORVAIN, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Alain IVANIC, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Mme Patricia GOUPIL, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.  
M. Benoist LEJEUNE, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme Claire LIETARD, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 4 :

Mme Dominique LETERRIER, représentant la directrice générale de l'offre de soins.

Mme Yvette RAYSSIGUIER, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Alexandre MARTINET, directeur départemental de la cohésion sociale.

M. Vincent CAILLIET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme Marie-Laure MOQUET-ANGER, enseignante exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme Pascale THEZELAIS, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 5 :

Mme Annick DUFFOUR, représentant le directeur des affaires financières, informatiques, immobilières et des services.

M. Bernard TIREL, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Didier COUTEAUD, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Mme Martine DESMET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme Florence TOURETTE, enseignante exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. Bertrand VIGNERON, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

#### Article 3

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 7 de l'arrêté du 13 octobre 2004 précité :

Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, inspectrice générale honoraire, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, coordonnatrice.

Mme Valérie SALOMON, représentant la directrice générale de l'offre de soins.

M. Michel LAFORCADE, directeur général d'agence régionale de santé.

Mme Françoise LINSOLAS, directrice départementale de la cohésion sociale.

M. Henri CARBUCCIA, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Jacques RAIMONDEAU, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

#### Article 4

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury :

##### *Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination*

Pour l'épreuve de mémoire :

Mme Joëlle OUDOT, adjointe au chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie à la direction des ressources humaines.

Pour l'épreuve d'entretien :

Mme Nadine DAN, chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie à la direction des ressources humaines.

##### *Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées*

Pour l'épreuve de mémoire :

Mme Alexandra PIERRE ANGELOT, responsable du pôle égalité des chances au bureau de l'accompagnement des carrières à la direction des ressources humaines.

Pour l'épreuve d'entretien :

M. Thierry BOULISSIERE, chargé de mission auprès du sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

#### Article 5

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 janvier 2012.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du bureau  
de la formation professionnelle  
tout au long de la vie,*

N. DAN